



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## perspectives

Question écrite n° 85712

### Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les mesures d'urgence annoncées aux associations de la Seine-Saint-Denis. En effet, depuis 2003, des associations de Seine-Saint-Denis dénoncent la baisse drastique de subventions qui leur est infligée. Ces baisses de subventions, jusqu'à moins 40 %, empêchent les associations de pratiquer une avance de trésorerie à leurs bailleurs en engageant leurs actions dès le début de l'année alors qu'elles ne sont payées qu'à partir du second semestre, voire en fin d'année ou en début d'année suivante. Leurs fonds de roulement ont donc été anéantis en trois ans et ne permettent plus de faire face aux dysfonctionnements de certaines administrations. Le Gouvernement, ayant reconnu qu'il avait eu tort de réduire de la sorte les moyens d'action des associations, a promis de rétablir en 2006 les financements du volet social de la politique de la ville à hauteur de ce qu'ils étaient en 2002. Dès lors, il lui demande de bien vouloir indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de répondre aux demandes légitimes des associations de la Seine-Saint-Denis. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de l'effort consenti par le Gouvernement en faveur des quartiers en difficulté, des moyens supplémentaires ont été attribués au département de la Seine-Saint-Denis. Consécutivement à la désignation, comme dans cinq autres départements, d'un préfet délégué pour l'égalité des chances, une dotation spécifique de 4 331 900 euros a été mise à disposition du préfet, ce qui représente une augmentation de 50 % de crédits consacrés à la politique de la ville par rapport à 2005. Une part significative de ces crédits sera consacrée à la réussite éducative, pour laquelle dix nouveaux projets seront financés s'ajoutant aux onze projets déjà engagés dès 2005, ainsi qu'au recrutement d'adultes-relais dont le nombre devrait doubler d'ici la fin de l'année. Les actions financées en 2006 s'inscrivent dans les priorités gouvernementales définies par le dernier CIV du 9 mars dernier, à savoir l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Les associations sont les partenaires privilégiées de l'État qui entend leur donner les moyens de pérenniser leur action. À ce titre, le département de la Seine-Saint-Denis a mis en place une procédure pour réduire le délai d'instruction des dossiers afin que les premiers versements de subvention interviennent au plus tôt au mois d'avril, soit près de trois mois d'avance en comparaison de 2005, et au plus tard au mois de juin. De même, dans le souci de simplifier le versement de certaines subventions, des conventions pluriannuelles seront signées avec une soixantaine d'associations du département reconnues pour la qualité de leurs actions et leur professionnalisme. Cette consolidation du partenariat entre l'État et les associations se construit également par la mise en oeuvre d'une évaluation des actions financées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Le Roux](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85712

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** cohésion sociale et parité

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 14 février 2006, page 1454

**Réponse publiée le :** 1er août 2006, page 8035